N° 3265-SD (01-2018) @internet-DGFiP

## FORMULAIRE Á IMPRIMER RECTO/VERSO

SERVICE	DÉPÔT	DATE	
DE LA PUBLICITÉ FONCIÉRE		VOL	N°
	TAXES:		
	CSI (1):		
		TOTAL	

(1) CSI: Contribution de sécurité immobilière.

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service de la publicité foncière, un droit d'accès et un droit de rectification.



1	